

FORMATION CONTINUE/TABLEAU DES CATÉGORIES D'AUTORISATION

Catégorie de Personne autorisée	Type de client	Cours sur la conformité requis	Course de perfectionnement professionnel requis
Représentant inscrit	client de détail	Oui	Oui
Représentant inscrit	client institutionnel	Oui	Non
Représentant en placement	client de détail ou client institutionnel	Oui	Non
Gestionnaire de portefeuille	client de détail ou client institutionnel	Oui	Oui
Gestionnaire de portefeuille adjoint	client de détail ou client institutionnel	Oui	Oui
Négociateur	s.o.	Oui	Non
Surveillant de Représentants inscrits	client de détail	Oui	Oui
Surveillant de Représentants en placement	client de détail	Oui	Non
Surveillant de Représentants inscrit ou de Représentants en placement	client institutionnel	Oui	Non
Surveillant affecté à surveillance des comptes d'options	client de détail ou client institutionnel	Oui	Non
Surveillant affecté à la surveillance de comptes de contrats à terme standardisés et d'options sur contrats à terme	client de détail ou client institutionnel	Oui	Non
Surveillants affecté à la surveillance de comptes gérés	client de détail ou client institutionnel	Oui	Non
Surveillant affecté à l'ouverture de comptes et à la surveillance des mouvements de comptes	client de détail ou client institutionnel	Oui	Non

Surveillant affecté à la surveillance de comptes carte blanche	client de détail ou client institutionnel	Oui	Non
Surveillant affecté à l'autorisation préalable de la publicité, de la documentation promotionnelle et de la correspondance	s.o.	Oui	Non
Surveillant affecté à la surveillance des rapports de recherche	s.o.	Oui	Non
Personne désignée responsable	s.o.	Oui	Non
Chef de la conformité	s.o.	Oui	Non

Les participants inscrits dans plus d'une catégorie doivent satisfaire aux exigences de formation continue de la catégorie la plus exigeante. À titre d'exemple, un participant approuvé comme personne désignée responsable et représentant inscrit doit satisfaire aux exigences du programme de conformité et du programme de perfectionnement professionnel.

Les participants autorisés à titre de représentant inscrit (détail et institutionnel) et à titre de représentant en placement doivent satisfaire aux exigences de formation continue indiquées ci-dessus, peu importe le type de produits.